



A Roubaix, le 21 Septembre 2016

Au

Directeur Départemental du SDIS 59

Le Colonel Gilles GREGOIRE.

Objet : Mutation SPPNO.

Mon Colonel,

Tout d'abord La CGT SDIS 59 ne comprend pas et regrette que ses demandes de rendez-vous auprès de votre autorité restent sans réponse. Cependant nous avons décidé de vous interpeller concernant le processus des mutations des SPPNO.

En effet, nous constatons avec stupéfaction un nouveau procédé, celui des avis de vacances de postes de sapeurs-pompiers professionnels qui apparaissent hors du cadre des mutations annuelles. Rien n'a été retenu de la « soi-disant » négociation du 22 juin 2016. Comme à son habitude où est le « célèbre » dialogue social lorsque les organisations syndicales, représentantes avérées des personnels, sont une nouvelle fois évincées.

Quatre questions se posent :

- Comment l'administration effectue-t-elle son choix entre les agents pour les vacances de postes ? au CV ? Au mérite ? Au faciès ?
- Les critères établis dans le Règlement Intérieur sont-ils respectés ?
- Pourquoi cette omerta autour des mutations ?
- Votre nouvelle disposition arbitraire concernant la demande d'un CV et d'un entretien individuel auprès des fonctionnaires de catégorie C, afin de faire valoir leur droit à la mutation, sans prévoir le changement de catégorie, est-elle conforme aux règles de la Fonction Publique Territoriale ?

.../...

.../...

Par le biais des avis de vacance de poste, les agents n'ont plus aucune transparence sur le sujet. Les mutations se font au compte goutte, créant l'iniquité entre les personnels, et engendrant également des problèmes opérationnels au sein des nouvelles affectations.

Pour exemple, les agents, ayant fait leurs 3 vœux de mutation par voie officielle, restent sans réponse alors qu'en parallèle des avis de vacances de postes sont édités pour ces mêmes CIS.

Serait-ce là votre manière de respecter les agents de catégorie C ?

Les mutations SPPNO deviendraient-elles un sujet Tabou ?

La CGT s'insurge contre ces pratiques éhontées et demande la transparence complète sur le dossier.

En résumé, après avoir bloqué les carrières des agents, la volonté de la direction serait-elle de vouloir également compromettre leur bien-être au travail. Ne vous étonnez pas des conséquences que cela provoquera.

Dans l'attente de vous lire, Mon Colonel, veuillez agréer nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général,

Quentin DE VEYLDER

